

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 7 JUILLET 2014
DELIBERATION N°2014-42

OBJET : Utilisation des emplois vacants d'enseignant-chercheur.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 13 voix pour et 2 abstentions l'utilisation des emplois vacants d'enseignant-chercheur au cours de l'année universitaire 2014-2015.

Fait à Tours, le 10 juillet 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT